

<b>CONSEIL MUNICIPAL D'AVANÇON</b>
<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 Mai 2022</b>

Président : M. Laurent NICOLAS

Présents : Mmes Florence CHEVALIER, Nicole QUEYREL, Josiane BOISSERENQ, Mrs Stéphane JACOB, Joël EYRAUD, Laurent CERESA, Florent CHARPIN, Joël VALLON, Christophe GUILLON

Absent excusé : Mr Julien ASTRION

Mme Josiane BOISSERENQ est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h10.

Le compte-rendu de la séance du 14 avril 2022 a été approuvé par les membres du conseil municipal (voté 10/10).

**1. Acceptation devis pour l'achat de panneaux et plaques suite à la réalisation de l'adressage sur la commune :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la partie administrative de l'adressage de la Commune est finie.

Il est impératif d'exécuter la partie technique de celui-ci (achats des plaques et panneaux de rues, et poses de ceux-ci).

En effet la BAL (base d'adresse locale) a déjà été mise en ligne dans la BAN (base d'adressage nationale), les adresses étant à la disposition de tous, si un repérage sur le terrain n'est pas effectué au plus vite, les administrés risquent de rencontrer encore plus de problèmes qu'avant.

Notre prestataire LA POSTE nous ayant fait la partie administrative qui s'élevait à un montant de 4 939.20 € H.T nous propose un devis pour l'achat des plaques et des panneaux à hauteur de 10 103.65 € H.T. Celui-ci serait subventionnable à hauteur de 70% par le Conseil Départemental dans le cadre de l'investissement.

La pose du matériel sur le terrain resterait à la charge de la commune.

Après avoir consulté et vérifié l'offre, le Conseil Municipal délibère et approuve à l'unanimité 10 voix POUR sur 10, le devis présenté et charge Monsieur le Maire de le signer.

**2. Demande de subvention au Département pour l'achat des panneaux et plaques :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par courrier du 08 juin 2020, le Département des Hautes-Alpes informait les communes des difficultés que rencontraient les différents services amenés à intervenir quotidiennement sur nos voies et par ce fait impliquant aussi la sécurité des administrés. Ces obstacles sont dus aux adresses trop imprécises pour localiser les habitants dans chaque quartier et lieu-dit. L'arrivée de la fibre bousculant encore plus fortement le phénomène car des administrés pourraient être omis d'être desservis par ce nouveau réseau de communication.

La dénomination et le numérotage des voies communales relève de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles »

La dénomination et le numérotage constituent une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Ce plan d'adressage se fait selon une méthodologie complexe qui doit répondre à certaines normes. Il peut être réalisé en interne ou confié à un prestataire.

La commune s'est autofinancée cette partie administrative en externe au près d'un prestataire à hauteur de 4 939.20 € H.T et doit encore prévoir le coût des travaux de pose des plaques et panneaux sur le terrain.

Une aide financière nous est nécessaire pour la réalisation de l'achat de ces matériaux de signalétique.

Le projet étant chiffré à 10 103.65 € H.T, il faudrait solliciter la bienveillance de Monsieur le Président du Conseil Départemental pour nous attribuer une subvention de 70% de l'investissement pour un montant de 7 072.55 € H.T.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité vote 10 voix POUR sur 10, Autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour l'investissement de l'achat de plaques de numéros et panneaux de rues dans les modalités suscitées.

### **3.ETEC – Implantation d'un transformateur quartier les Faucons :**

La société ETEC a adressé à la Mairie un courrier l'informant qu'elle a été chargée par la société Enedis de l'étude relative à l'affaire « Raccordement producteur MR Eyraud au lieu-dit La Plaine ».

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent occuper 20m<sup>2</sup> d'un terrain communal A0645 situé « Les Faucons ».

Ledit terrain est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique N°05011P3105-AVANCE et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des présents 10 voix POUR sur 10 autorise Mr Le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'entreprise ENEDIS.

### **4.Participation FSL :**

Monsieur Laurent NICOLAS présente à l'assemblée délibérante une demande de participation pour la commune d'Avançon au Fonds de Solidarité pour le Logement, ainsi que la convention à signer avec le Département des Hautes-Alpes.

Une estimation de la participation de la commune à hauteur de 40 centimes d'euro par habitant s'élève à 165.20 € pour 2022.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal 10 voix POUR sur 10 décide de participer à hauteur de 165.20 €.

### **5.Question diverse :**

Il a été demandé à Monsieur le Maire de mettre en place deux panneaux de signalisation 30km/h supplémentaires et 2 panneaux de passage d'animaux au lieu-dit Les Taburles.

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à cette demande, voté 10/10.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire  
Laurent NICOLAS

